

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

Question 1

Il faut un nouvel acte de la décentralisation. C'est un engagement que j'ai pris devant les français et devant les élus.

Les premières lois de décentralisation dont on a fêté les 30 ans ont profondément changé notre pays en libérant les collectivités de la tutelle financière, technique et politique de l'État. En confiant aux élus la responsabilité de conduire les politiques publiques locales, elles ont permis de mieux répondre aux besoins de nos concitoyens et de consolider la démocratie territoriale.

Mais depuis cinq ans, on assiste à un véritable retour en arrière. Depuis cinq ans, les élus locaux ont été malmenés.

Il faut reconstruire une relation de confiance entre l'État et les collectivités. C'est pourquoi je propose une réforme qui se construira avec les élus locaux, pour définir les missions et les compétences de chacun, du sommet de l'État à tous les acteurs territoriaux. Les collectivités locales verront leurs responsabilités et leur autonomie renforcées dans leurs domaines de compétences. Elles pourront, dans les cas prévus par le législateur, adapter par voie réglementaire les lois aux spécificités des territoires. Nous devons faire confiance à l'intelligence territoriale pour une meilleure efficacité du service public au service de nos concitoyens.

Question 2

Il est nécessaire d'améliorer la lisibilité de l'action exercée par chacun des niveaux de collectivités. J'ai la conviction que cette nouvelle étape de la décentralisation permettra une réforme de l'État pour plus de clarté, d'efficacité et de justice en définissant préalablement la mission fondamentale de chacun des niveaux.

La région doit être en première ligne pour la préparation de l'avenir de son territoire, des entreprises et des salariés. A elle le développement économique, l'aménagement du territoire, les transports publics, l'orientation et la formation. Elle sera partie prenante des politiques de l'emploi et sera associée à la gestion de la banque publique d'investissement pour les PME que nous allons créer. De nouvelles compétences lui seront reconnues en matière d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Les départements se verront attribuer le rôle d'assurer et de renforcer les solidarités sociales et territoriales en mettant fin aux doublons avec l'Etat. Il devra disposer de nouvelles ressources pour assumer les enjeux du handicap et du grand vieillissement. Quant aux communes, elles sont notre héritage issu de l'histoire de notre pays, je leur ai déjà exprimé mon profond attachement. Parce qu'elles représentent bien plus qu'une forme juridique mais l'incarnation des solidarités humaines. Il n'y aura d'avenir pour les communes que s'il y a une intercommunalité de projet dotée d'un fonctionnement démocratique. Les communautés et les communes ont un rôle essentiel pour le maintien et le renforcement du lien social et des services publics de proximité.

L'État continuera d'assumer pleinement ses fonctions régaliennes et son rôle de stratège veillant à la cohérence de l'action publique.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

Question 3

Une bonne relation entre les collectivités trouve ses racines dans la confiance et le respect réciproque, ce qui a été difficile depuis cinq ans. C'est tout simplement la mise en application du principe de libre administration au travers de coopérations, partenariats, projets communs fondés sur le contrat. Il s'agit d'organiser une collaboration étroite entre elles, fondée sur le contrat, pour coordonner parfaitement leur action publique.

Ce qui coûte cher dans nos territoires, ce sont les redondances dans les financements et les subventions, les procédures interminables, les services qui se doublonnent entre l'État et les collectivités, et parfois entre elles. Nous instaurerons un guichet unique d'instruction pour chaque politique. L'objectif est que nos concitoyens sachent qui fait quoi dans la République, ce qui permet de garantir la justice entre les contribuables et entre les territoires.

Question 4

Je pense que le couple commune-intercommunalité forme un tout et que les rouages du système doivent permettre la mise en place de services publics efficaces.

Les lois de 1992 et 1999 entendaient simplifier l'intercommunalité et avaient lancé un mouvement de rationalisation des syndicats intercommunaux. Tout en poursuivant les efforts de rationalisation, il faudra simplifier les règles et les structures qui sont beaucoup trop complexes, dans un souci de lisibilité politique.

L'idée serait d'inventer un mécanisme d'intéressement au transfert des compétences : plus d'intégration urbaine et de mutualisation en échange de plus d'autonomie et une liberté supplémentaire de lever l'impôt... Plus de liberté en échange de nouveaux efforts de mutualisation et d'intégration.

Nous savons que certaines compétences ne peuvent plus s'exercer qu'au niveau intercommunal : les compétences stratégiques d'aménagement, d'accueil des entreprises par exemple. Il me semble souhaitable de renforcer progressivement ce socle des compétences obligatoires. Par ailleurs, il faudra aussi progresser sur la question du foncier ou encore vers le PLU intercommunal.

S'agissant de la désignation des conseillers communautaires, reconnaissons que la solution choisie pour 2014 présente déjà un progrès démocratique pour nos territoires. L'élection au suffrage universel par fléchage en même temps que l'élection des conseillers municipaux donnera une assise démocratique plus en rapport avec les responsabilités des élus communautaires. Cette réforme devra toutefois être évaluée dans le temps.

Enfin, quelques très grandes agglomérations devraient aller plus loin et disposer des instruments juridiques et des ressources leur permettant de devenir de véritables métropoles européennes.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

Question 5

Les collectivités locales ont trop souffert ces dernières années de l'érosion, voire pour les régions, de la disparition de leur autonomie fiscale. Dans le même temps, l'équilibre a été rompu entre l'imposition sur les ménages et celle sur les entreprises, et la fiscalité des foyers est toujours plus injuste.

Pour rétablir la justice entre les contribuables, il faut une réforme de la fiscalité locale, qui corrige les erreurs les effets les plus injustes de la suppression de la taxe professionnelle sans remettre en cause les allègements concédés aux entreprises qui sont confrontées à la compétition mondiale. Plusieurs pistes sont à l'étude pour restaurer une marge d'autonomie aux départements et aux régions.

La responsabilité, c'est d'assumer ces décisions, devant les usagers, les contribuables et au final devant les électeurs. C'est à eux qu'il appartient de conforter ou de sanctionner les choix fiscaux des élus locaux. C'est pourquoi la démocratie locale impose de rétablir une réelle autonomie fiscale en toute transparence. L'autonomie, c'est le pouvoir d'agir sur les taux ou sur les bases et s'apprécie au niveau de chaque collectivité.

Je renforcerai parallèlement la solidarité financière de l'État et des collectivités locales vers les territoires. La péréquation entre collectivités est un levier de la solidarité territoriale.

Question 6

Êtes-vous favorable à ce que chaque projet ou proposition de loi fasse l'objet d'une étude d'impact pour en évaluer le coût et ses conséquences sur les collectivités locales ?

L'Etat fait trop souvent peser sur les collectivités locales le coût des règles qu'il édicte. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, le gouvernement a l'obligation de prévoir pour chaque projet de loi une étude d'impact évaluant notamment pour chaque catégorie d'administration publique les coûts financiers attendus.

Malheureusement, pour les collectivités, ces études sont insuffisamment documentées, mal calculées, incomplètes. En réalité la plupart des coûts réellement supportés par les collectivités sont dissimulés dans les décrets d'application des lois votées.

Il faut réaliser des études d'impact approfondies.

Souhaitez-vous renforcer le champ d'intervention et les pouvoirs de la commission consultative d'évaluation des normes ?

L'État accable les collectivités de circulaires d'application et de règlements : 500 textes concernent spécifiquement les collectivités chaque année. Il faut non pas réglementer plus mais réglementer mieux.

Si la CCEN a montré son utilité, elle mérite peut-être d'être réformée, notamment pour élargir ses compétences à l'ensemble des normes réglementaires. Elle devra enfin trouver sa

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

place au sein du Haut Conseil des Territoires qui sera l'instance pérenne de dialogue entre l'État et les collectivités.

Question 7

Les collectivités locales assurent près des trois quarts de l'investissement public national. Elles les financent pour l'essentiel grâce à leur capacité d'autofinancement et, pour moins d'un quart, par l'emprunt, ce qui permet de faire supporter dans la durée le coût des équipements de service public.

Elles subissent aujourd'hui les conséquences des dérives du secteur bancaire et le resserrement du crédit.

Malgré la qualité de signature de nos collectivités, les banques prêtent plus difficilement aux collectivités.

Il nous faudra consolider au plus vite le dispositif de prêt aux collectivités territoriales menacées d'asphyxie.

Je veux laisser aux collectivités le choix de leurs financements et pour renforcer la concurrence entre les offres de prêts, je suis convaincu qu'une agence de financement des investissements locaux peut-être un complément utile.

Question 8

La RGPP et les suppressions de postes dans l'Éducation nationale sont une réelle perte pour notre pays. Les conséquences sont souvent désastreuses : conditions d'études qui se dégradent, classes surchargées, décrochage des élèves en difficultés. Or vous savez mes engagements pour l'éducation et tout particulièrement pour l'École. Avec les moyens humains renforcés affectés à l'Education, nous devons faire mieux et moderniser nos écoles rurales pour enrayer le processus de désertification scolaire.

Dans le domaine du numérique, j'ai annoncé la couverture du territoire en très haut débit en 10 ans. Cet engagement implique des efforts importants de la part de l'État, des collectivités, des opérateurs comme des industriels.

La droite a lancé des concours et des appels à idées pour tout : les pôles d'excellence, les éco-quartiers, les pôles de compétitivité, les transports en commun... Ce n'est pas ma vision de l'équité territoriale et de l'égalité des chances. A ce jeu de la mise en concurrence, il y a de nombreux perdants. Aménager le territoire uniquement à coup d'appels à projet, c'est à coup sûr privilégier les collectivités les mieux préparées, souvent les plus importantes, au détriment de celles qui ont moins de personnels, moins d'argent, moins d'entregent.

La solidarité de l'État envers les territoires se traduira par une répartition équitable des moyens et la solidarité entre collectivités sera l'un de mes objectifs.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

Concernant les services de proximité, il n'est plus possible de nier la fracture territoriale. La tendance est à l'accroissement des inégalités. Dans de nombreux territoires, la détresse de nos concitoyens est réelle. Je plaide pour une approche fine, qui laisse une large part à la concertation locale. Pour lutter contre les déserts médicaux par exemple, il faut qu'il y ait dans chaque territoire un pôle de santé de proximité.

Vous savez que je n'ai eu de cesse de dire mon attachement à la préservation des services publics voire à leur restauration quand ils ont disparu. Je ne crois pas à la fatalité. C'est pourquoi je me suis engagé à garantir leur présence dans le monde rural.

Pour y parvenir, je proposerai aux départements et communautés de signer ensemble des contrats de couverture en services publics et au public, qui reposeront sur la mutualisation des moyens.

Ils seront soutenus en concentrant les financements de l'Etat et ceux des départements.

Question 9

J'ai proposé la création d'un Haut conseil des territoires. Ce sera une instance pérenne de dialogue permanent, appuyée sur le Sénat, chambre de tous les territoires. Les principales associations pluralistes d'élus y seront représentées. Je compte beaucoup sur cette instance de dialogue pour restaurer des relations apaisées entre l'État et les collectivités territoriales. Cela commencera dès l'été par la concertation relative à la réforme des territoires que je veux basée sur deux piliers : la responsabilité et la confiance. Je propose une nouvelle marche en avant, et je sais qu'elle ne pourra réussir sans avoir créé préalablement les conditions d'un dialogue respectueux et continu entre l'État et les collectivités.

Question 10

Le mode de scrutin pour les élections municipales a fait la preuve de son efficacité. Pourquoi en changer ? Il a été proposé à plusieurs reprises de modifier le mode de scrutin dans les plus petites communes et par exemple d'abaisser le seuil au-dessus duquel s'appliquerait le scrutin majoritaire de liste à deux tours. Cette proposition reste soumise au débat. J'y suis personnellement favorable.

Quant au nombre de conseillers municipaux, il me paraît satisfaisant. Je compte améliorer le statut des élus. D'abord en mettant fin à l'hypocrisie du principe de gratuité des fonctions alors que nous savons tous qu'un élu engage des frais dans l'exercice de son mandat ; ensuite en réfléchissant à une adaptation du régime indemnitaire aux réalités des contraintes de certaines fonctions. Le problème se pose particulièrement dans les petites communes où les élus sont souvent des bénévoles, au service des habitants jours et nuit, pendant les tempêtes, les intempéries... Je garde en mémoire que c'est grâce à nos élus locaux que nous avons su faire face à la tempête de 1999 ou plus récemment à Xynthia ou aux inondations dans le Var. Il faut bien mal connaître notre pays pour voir dans la diminution du nombre d'élus une source d'économies et d'efficacité des services publics.

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE AMF

Je propose d'accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales aux étrangers résidant depuis plus de 5 ans sur le territoire et bénéficiant d'un titre de séjour.

Accorder ce droit de vote, c'est faire le choix de l'intégration républicaine et de la cohésion nationale. C'est faire le choix du rassemblement.

[Réponses apportées par François Hollande]